

1618 INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE

L'incendie du Palais de Justice de Paris se déclara dans la nuit du 6 au 7 mars 1618. Quelle fut la cause de ce sinistre? Faut-il en accuser « la chambrière du concierge, qui aurait laissé un bout de flambeau sur le banc d'un marchand, dont le feu se serait mis à une corde, qui l'aurait porté aussitôt aux hauts étagères, faites de bois sec, de papier et de toile cirée, et de là aurait gagné le toit?

Ne vaut-il pas mieux voir dans cet incendie l'oeuvre de quelques hauts personnages compromis dans le procès Ravailac, dont les pièces étaient déposées au greffe?

Les historiographes contemporains ne nous donnent aucun détail à ce sujet, et plusieurs attribuent la catastrophe au hasard, à la fatalité.

Le 7 mars 1618, vers deux heures du matin¹, le feu prit à la charpente de la Grande Salle du Palais de Justice de Paris. La sentinelle de garde au Louvre, du côté de la Seine, aperçut comme un cercle de feu sur la couverture du monument. Peu après, des chantres (Chanteur du service religieux.) de la Sainte-Chapelle, qui avaient leurs logements du côté qui regarde (la rue) Saint-Barthélemy, et quelques voisins, à un cri qui se fit, « au feu! Au feu! » aperçurent ce cercle qui s'agrandissait peu à peu, et était de la grosseur d'un tonneau, justement sur la pointe proche du logis du concierge.

Le guet, qui garde d'ordinaire la grande porte de la cour du Palais, s'était levé dès la minuit. On heurtait aux portes de la Grande Salle*, on criait au feu

* La Grande Salle du Palais se divisait en deux nefs parallèles, soutenues par des piliers de bois richement décorés et surmontés d'un lambris d'or et d'azur. Elle était entourée des statues de tous les rois de France jusqu'à Charles IX, et éclairée par des fenêtres en ogive garnies de vitraux de couleur.

A l'extrémité occidentale se trouvait la fameuse table de marbre sur laquelle les clercs de la basoche élevaient leur théâtre pour jouer les mystères, farces ou moralités. Le roi et sa famille y prenaient place comme convives les jours de grande cérémonie.

1618 INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE

*A l'autre extrémité, on voyait la chapelle élevée par Louis XI, qui s'y était fait représenter agenouillé aux pieds de la vierge. Cette chapelle était en bois, dédiée à saint Nicolas, et l'on y célébrait chaque année la messe rouge à la rentrée du parlement.

par le dehors; mais le premier somme où étaient le concierge et ses domestiques fut la cause qu'ils n'entendirent rien. Ce que voyant, des marchands et quelques chantres défoncèrent une petite porte qui conduisait à la galerie aux Merciers, et arrivèrent dans la Grande Salle: quatre boutiques étaient en feu. ainsi que le comble, fait de bois sec et vernissé.

Bientôt, les solives et les chevrons commencèrent à tomber sur les boutiques des marchands, sur les bancs des procureurs et sur la chapelle Saint-Nicolas, où se trouvaient une grande quantité de torches et de cierges: cette circonstance donna lieu à un embrasement général, qui mit en fuite les marchands et le concierge, réveillé enfin par les cris de la foule.

La partie du comble contiguë aux Consultations tomba la première; la partie médiane et celle qui touchait la Conciergerie, s'effondrèrent peu de temps après. Le greffier Voisin parvint à entrer dans ses greffes, dont il emporta les registres. On sauva également ceux du greffe du Trésor et ceux du Parquet de messieurs les gens du roi.

* La Grande Salle du Palais se divisait en deux nefs parallèles, soutenues par des piliers de bois richement décorés et surmontés d'un lambris d'or et d'azur. Elle était entourée des statues de tous les rois de France jusqu'à Charles IX, et éclairée par des fenêtres en ogive garnies de vitraux de couleur.

A l'extrémité occidentale se trouvait la fameuse table de marbre sur laquelle les clerks de la basoche élevaient leur théâtre pour jouer les mystères, farces ou moralités. Le roi et sa famille y prenaient place comme convives les jours de grande cérémonie.

A l'autre extrémité, on voyait la chapelle élevée par Louis XI, qui s'y était fait représenter agenouillé aux pieds de la vierge. Cette chapelle était en bois, dédiée à saint Nicolas, et l'on y célébrait chaque année la messe rouge à la rentrée du parlement.

La Grande Salle contenait en outre des boutiques adossées aux quatre premiers piliers, des bancs pour les procureurs, les avocats, les clerks et les sollicitateurs.

1618 INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE

Presque aussitôt le feu embrasa les Requêtes de l'hôtel, le greffe du Trésor, la première Chambre des enquêtes, le Parquet des huissiers, la tourelle voisine de la Conciergerie et la porte du perron.

A ce moment, « les couvreurs, les charpentiers et plusieurs autres personnes, montés sur le toit de la cour des Aides, découvraient en diligence le côté vers la Grande Salle, sciant les solives et chevrons, et renversant de dessus les gros murs, dans ladite Grande Salle, les bouts flambants des grosses poutres traversières, pour couper le chemin au feu. Ce fut lors qu'on commença à reconnaître que de ce côté-là, il ne passerait plus outre.

De leur côté, le premier président, le procureur général, le lieutenant civil, le prévôt des marchands, l'avocat général, organisèrent des secours pour sauver la galerie aux Merciers. Le prévôt des marchands ordonna aux habitants des ponts les plus voisins et des rues de la Cité contiguës au Palais, de tirer de l'eau de la Seine et des puits, « et de la répandre dans le ruisseau pour la faire couler de là dans la cour du Palais, où il se forma en moins de rien un lac qui fournit abondamment toute l'eau dont on eut besoin.

On se servit aussi de quantité de foin mouillé et de fumier. Lorsque le reste du comble tomba, un brandon fut poussé par le vent sur la tour de l'Horloge et mit le feu à un nid d'oiseau; mais on s'en aperçut à temps. La brise était si forte qu'elle emporta des ardoises jusque dans le quartier Saint-Eustache.

On ne put sauver que les tours rondes de la Conciergerie, la tour de l'Horloge, la Grand'Chambre, la cour des Aides et la galerie aux Merciers; mais l'incendie consuma la table de marbre, la chapelle et les statues.

On sait que Charles VII avait fait taillader au visage celle d'Henri V d'Angleterre, qui, proclamé roi de France, avait voulu figurer à côté des

1618 INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE

souverains français: ce fut à ces mutilations qu'on reconnut la statue de l'étranger, au milieu des décombres. Le lendemain, le parlement rendit l'arrêt suivant:

« Ce jour, la Cour, toutes les chambres assemblées, pour adviser sur l'incendie cette nuit arrivé au Palais, qui a embrasé et réduit en cendres la Grande Salle, première des Enquêtes, Parquet des huissiers et autres commodités, après avoir ouy les gens du roy, la matière mise en délibération, A ARRESTÉ que présentement deux de messieurs les présidens et quatre conseillers se transporteront vers le roy pour luy faire entendre l'accident survenu, sçavoir s'il aura agréable que la Cour continue l'exercice de la justice en ce lieu, et le supplier de pourveoir au restablissement, et jusques à ce, trouver bon que les advocats et procureurs ayent les galleries et salles de la Chancellerie pour faire leurs charges.

« A ordonné et ordonne que pardevant MM. Guillaume Bernard et Guillaume Des Landes, conseillers du roy, visitation sera faite des dits lieux, et rapport de l'estat, et par eux (sera) informé à la requête du procureur général comme l'incendie est advenu. »

Le reste de l'arrêt enjoignait aux huissiers de la Cour et des Enquêtes, aux procureurs et aux avocats, de représenter les registres, pièces et titres qu'ils avaient pu sauver, sous peine de se voir interdire désormais l'accès du Palais. Ordre était donné à tous ceux qui avaient emporté quelques sacs, procès, minutes, ou autres papiers semblables, de les remettre entre les mains de Jean du Tillet, greffier de la Cour. Jacques de Brosse fut chargé de reconstruire la Grande Salle, qui s'appela par la suite Salle des Pas-Perdus.